

# Résolution sur le Renouvellement du Mandat de la Rapporteuse Spéciale sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique - CADHP/Res.125(XXXXII)07

nov 28, 2007

**La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission africaine), réunie en sa 42ème Session ordinaire, tenue du 15 au 28 novembre 2007, à Brazzaville, République du Congo;**

**Rappelant** sa mission de promouvoir les droits de l'homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* (la Charte africaine);

**Rappelant** sa Résolution ACHPR/ 69(XXXV) 04 du 4 juin 2004 sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique, adoptée lors de sa 35ème Session ordinaire tenue du 21 mai au 4 juin 2004 à Banjul, en Gambie;

**Rappelant** sa Résolution 83(XXXVIII) 05 du 5 Décembre 2005 sur la désignation d'un Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée lors de la 38ème session ordinaire tenue du 21 Novembre au 5 Décembre 2005 à Banjul en Gambie;

**Gardant à l'esprit** son mandat de promouvoir les droits de l'homme et des peuples et d'en assurer leur protection en Afrique conformément à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples;

**Ayant à l'esprit** le fait que dans la *Déclaration et le Plan d'action de Grand Baie* (Ile Maurice), l'Organisation de l'Unité Africaine (UA) exhorte les Etats membres « à prendre des mesures appropriées pour mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique »;

**Considérant** que le mandat de Mme Reine-Alapini-Gansou, en tant que Rapporteuse Spéciale sur les Défenseurs des droits de l'homme en Afrique, arrive à son terme le 5 décembre 2007;

**Considérant** le rapport de la Rapporteuse Spéciale ; Ayant noté avec satisfaction le travail qu'elle a effectué en tant que Rapporteuse Spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, depuis sa nomination en 2005;

**Soulignant** l'importance du travail de la Rapporteuse spéciale relativement à la recherche de solutions aux problèmes que soulève la protection des défenseurs des droits de l'homme;

**Considérant** la nécessité de permettre à la Rapporteuse Spéciale de continuer à exercer son mandat conformément à la résolution ACHPR/ 69(XXXV) 04;

**DECIDE** de renouveler le mandat de Reine Alapini-Gansou en qualité de Rapporteuse Spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique pour une période de deux (2) ans à compter du 28 novembre 2007.

**Fait in Brazzaville, République du Congo, le 28 novembre 2007**